



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 juin 2017*

N°149/06/2017 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - BUDGET ANNEXE CIMETIERES

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Philippe FRANCOIS, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Véronique LAGARRIGUE, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°268 du 22 décembre 2016, portant adoption du Budget Primitif Annexe des Cimetières 2017,

Considérant que le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement l'affectation des résultats de l'exercice 2016, en section d'investissement et d'exploitation et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section d'exploitation.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2016, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le budget annexe des cimetières de la Ville de Montauban.

Ainsi, en section d'exploitation, ce BS retrace en dépenses la reprise du résultat déficitaire 2016 d'exploitation de 25 845,21 € compensée par une recette provenant d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Le Budget Supplémentaire 2017 présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE CIMETIERE 2017

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL			74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	25 845,21	
		<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>		0,00	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>		25 845,21
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Exploitation</i>		0,00	<i>Total Recettes Ordre Exploitation</i>		0,00
	REPORTS	<i>Résultat d'Exploitation Reporté</i>		25 845,21			
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		25 845,21	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		25 845,21	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		0,00	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		0,00
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		0,00	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		0,00	

TOTAL DEPENSES	25 845,21	TOTAL RECETTES	25 845,21
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Le budget Annexe des Cimetières 2017 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total
Investissement	1 000,00	0,00	1 000,00
Exploitation	55 510,00	25 845,21	81 355,21
Total	56 510,00	25 845,21	82 355,21

Considérant que le Budget Supplémentaire Annexe des Cimetières 2017, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- adopter le Budget Supplémentaire 2017 – annexe des Cimetières, tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIL. 2017

De sa publication et/ou notification le :

04 JUIL. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

